

# Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



## OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE

PARTAGE DE LA ROUTE  
26 avril au 2 mai 2024



### OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE PARTAGE DE LA ROUTE La sécurité routière, j'embarque!

**Montréal, le 24 avril 2024** – L'ensemble des services de police du Québec, en collaboration avec les contrôleurs routiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), intensifieront leurs interventions et leurs activités de sensibilisation, du 26 avril au 2 mai, dans le cadre de l'opération nationale concertée (ONC) Partage de la route.



Cette opération, qui se déploiera sous le thème « La sécurité routière, j'embarque », soit le thème de la grande campagne de sensibilisation du Plan d'action en sécurité routière (PASR) 2023-2028, vise à rappeler à l'ensemble des usagers de la route, peu importe le mode de déplacement, l'importance de respecter non seulement les lois en vigueur, mais aussi d'adopter des comportements favorisant la sécurité de l'ensemble des usagers. Tout comme la campagne du PASR, elle vise également à inciter la population à se mobiliser autour de l'enjeu de la sécurité routière afin de rendre les routes du Québec encore plus sécuritaires.



Cette année, l'ONC reçoit d'ailleurs l'appui des organismes Piétons Québec et Vélo Québec. « Dans les milieux où il y a une cohabitation entre différents types d'usagers, partager la route doit être une priorité afin d'améliorer la sécurité routière. C'est pourquoi, nous sommes enthousiastes de cette nouvelle collaboration. » mentionne Louise Bonneau, coordonnatrice de la sécurité routière à l'ADPQ



Le conducteur d'un véhicule, en regard au principe de prudence, doit faire preuve d'une prudence accrue envers les usagers vulnérables, et ceci se traduit de plusieurs façons, par exemple :

- Céder la priorité au piéton qui a l'intention de traverser à un passage pour piétons;

- Anticiper la présence d'usagers vulnérables sur le réseau routier, respecter la signalisation en vigueur, et porter une attention particulièrement aux intersections et aux passages piétonniers, peu importe la saison;
- Être vigilant, et s'assurer de pouvoir ouvrir votre portière sans danger;
- Respecter les limites de vitesse en tout temps;

« En 2022, 2230 piétons ont été blessés, dont 79 mortellement, à la suite d'une collision routière au Québec, soit le bilan le plus meurtrier pour les piétons des 15 dernières années. Afin de prévenir ces blessures et décès, il est primordial que tous incarnent le principe de prudence sur le réseau routier », souligne Sandrine Cabana-Degani, directrice générale de Piétons Québec.

Rappelons que le principe de prudence, tel que défini par le *Code de la sécurité routière*, a pour objectif d'assurer la sécurité de tous sur le réseau routier. Il prévoit que chaque usager de la route, peu importe son moyen de transport, est tenu, surtout à l'égard de celui qui est plus vulnérable que lui, d'agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur un chemin public.

« Sur la route, nos comportements n'engagent pas que nous. Lorsque nous enfourchons notre vélo, engageons-nous à être exemplaires à l'égard des piétons, enfants, aîné·es, et personnes en situation de handicap, que ce soit à un passage piéton, au débarcadère d'autobus ou sur une piste polyvalente. » rappelle Jean-François Rheault, président-directeur général de Vélo Québec.

Les piétons, comme les cyclistes, comme usagers non protégés, doivent favoriser leur sécurité en adoptant des comportements prévisibles. À cet effet :

- Le piéton doit traverser à l'intersection ou au passage pour piétons lorsqu'il y en a à proximité;
- Marcher sur le trottoir ou, s'il n'y en a pas, au bord de la chaussée, face à la circulation, ou du côté où l'accotement est le plus large, où se trouve sa destination ou afin de circuler du côté éclairé du chemin public;
- Le cycliste doit céder le passage aux piétons, notamment lors de virages aux feux piétons, aux arrêts, aux débarcadères d'autobus ou aux passages piétons;
- Se positionner de façon sécuritaire sur la route pour éviter les risques d'emportierage;
- Respecter les exigences d'équipement de visibilité.

Les partenaires s'unissent afin de sensibiliser par différentes actions de prévention et de répression l'ensemble des usagers de la route. Les zones scolaires feront également l'objet de surveillance, les enfants étant des usagers particulièrement vulnérables du réseau routier! N'oubliez pas, que nous sommes presque tous, à un certain moment, un piéton, un cycliste, ou un automobiliste.

-30-

**Information :**

**Service de la diffusion et des relations médias**

Sûreté du Québec

514 598-4848

[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

**Relationnistes auprès des médias**

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

418 528-4894

Sans frais : 1 866 238-4541

[saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse](http://saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse)

**Communications Service de police de Laval**

514-434-6512

<https://www.laval.ca/police/Pages/Fr/accueil.aspx>

**Responsable des communications ADPQ**

Anne Roy

[Anne.roy@adpq.qc.ca](mailto:Anne.roy@adpq.qc.ca)